

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 75 (1924)
Heft: 1

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

au sujet de l'opportunité d'un mouvement référendaire dont le succès serait douteux, l'Union renonce à en prendre l'initiative."

Nous publierons, au prochain cahier du *Journal*, un article sur toute cette question de la revision dont a bien voulu se charger un aimable collaborateur.

H. B.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société forestière suisse du 10 septembre 1923, à Bâle.

A 7³⁰ heures, environ 120 membres sont présents à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Grand Conseil, où M. le D^r *Brenner*, conseiller d'Etat, président du comité local, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à notre société, qui pour la première fois depuis sa fondation, il y a 80 ans, tient son assemblée à Bâle. Après avoir donné quelques renseignements sur les forêts de Bâle-Ville, M. le président passe aux objets prévus à l'ordre du jour.

Il est donné lecture des noms des membres qui prient d'excuser leur absence.

L'assemblée désigne comme secrétaires MM. Paul Meier (Olten) et Aimé Jung (Courtelary) et comme scrutateurs MM. Fleisch (Zurich) et Hagger (St-Gall).

Sont reçus à l'unanimité membres de la société :

- MM. 1. von Arx, Ferdinand, conseiller d'Etat, Soleure.
2. Campell, Ed., stagiaire forestier, Glaris.
3. Forni, Alberto, inspecteur forestier, Lugano.
4. Fritschi, Adolphe, stagiaire forestier, Bulle.
5. Gartmann, Bernhard, stagiaire forestier, Soleure.
6. Huber, E., stagiaire forestier, Sierre.
7. Naegeli, W., stagiaire forestier, Neuveville.
8. Schlittler, Josef, expert forestier, Liestal.
9. Tanner, Henri, stagiaire forestier, Château-d'Oex.

M. *Weber*, président, au nom du Comité permanent propose à l'assemblée de nommer membres d'honneur :

- MM. Steinegger, G., inspecteur forestier à Schaffhouse.
- Müller, A., inspecteur forestier de la ville de Bienne.
- Enderlin, Fl., inspecteur forestier cantonal à Coire.
- D^r Biolley, H., inspecteur forestier cantonal à Neuchâtel.

Ce sont quatre sociétaires qui se sont distingués dans la formation de jeunes praticiens, par des ouvrages d'intérêt général et par leur activité dans les domaines divers de l'économie forestière. L'assemblée les nomme par acclamation membres d'honneur.

M. le président *Weber* présente le rapport annuel. Ce rapport sera publié dans le „Journal“. Après avoir honoré le souvenir des membres morts pendant l'année écoulée, l'assemblée adopte ce rapport.

L'assemblée accepte sans discussion les comptes pour 1922/23 et le budget pour 1923/24.

Le Comité permanent propose de se réunir à Zurich en 1924; ce sera le jubilé des forêts du Sihlwald, depuis 500 ans propriété de la ville de Zurich. On nomme président et vice-président du comité local: MM. Tobler, conseiller d'Etat, et Weber, inspecteur forestier cantonal.

M. le président *Weber* oriente sur les sujets à mettre au concours. Leur impression est assez coûteuse et pourrait même ne pas être exécutée si plusieurs travaux étaient agréés. Il propose, pour le moment, de ne pas mettre au concours un nouveau sujet. L'assemblée accepte tacitement.

M. le président *Weber* renseigne l'assemblée sur la seconde édition de „La Suisse forestière“. La première édition allemande est épuisée; de l'édition française nous disposons encore d'environ 50 exemplaires. Il ressort d'une communication du Département fédéral de l'Intérieur que nous ne pouvons pas espérer recevoir une subvention pour la seconde édition. Cependant ce département achètera comme précédemment les exemplaires nécessaires aux cours de garde forestiers.

M. le D^r *Flury* rapporte sur les frais de la nouvelle édition qui comprendrait un chapitre nouveau „Influence de la guerre sur nos forêts“, puis un vocabulaire des principaux termes techniques employés en sylviculture. Tandis que la première édition était de 15 feuilles d'impression, il en est prévu pour la seconde 18 au maximum. La couverture et les illustrations resteraient les mêmes. M. Flury propose, pour le tirage, de choisir entre ces trois éventualités:

1500	}	exemplaires allemands et
1000		
2500	}	français, ou
1200		
3000	}	allemands et
1500		
		français.

La différence du coût entre le plus faible et le plus fort tirage n'est pas grande (environ 2000 fr.); une édition de 3000 exemplaires allemands et 1500 exemplaires français est recommandable.

M. *Petitmermet*, inspecteur forestier général, explique le refus de la Confédération, qui est motivé par le résultat financier favorable de la première édition. Même sous forme d'avance de fonds, il ne faut guère compter sur l'aide de la Confédération, car l'écoulement d'une édition est assez lent.

M. *Darbellay* pense qu'il faut tenter de nouvelles démarches pour obtenir une subvention fédérale. Il fait la proposition d'adresser une deuxième requête au Département de l'Intérieur en priant celui-ci de

soutenir l'entreprise sous forme d'une avance de fonds. Cette avance serait remboursable dès que la vente du livre en donnerait la possibilité. Notre société s'engagerait, d'autre part, au cas où la publication solderait par un boni, à créer un fonds spécial de réserve en vue de la publication d'une édition suivante.

Le président *Weber* estime que notre société ne peut se lier pareillement pour le cas où il y aurait boni.

M. l'Oberförster *Schädelin* exprime le même avis; il émet le vœu que les bénéfices éventuels que pourrait réaliser notre société soient consacrés au développement de nos deux journaux qui nous rendent les plus grands services.

Sur la proposition du président, la proposition Darbellay est renvoyée, à bien plaisir, au Comité permanent pour nouvel examen.

On admet, en définitive, la proposition du Comité permanent de publier une seconde édition de la „Suisse forestière“, à raison de 3000 exemplaires en langue allemande et de 1500 en langue française. Toute latitude est laissée au dit comité, en vue de mener à chef cette publication pour l'exposition suisse d'agriculture de 1925. L'étude du côté financier de l'entreprise lui montrera si elle est possible ou non.

Des membres du Comité permanent, seul M. Müller, caissier, donne sa démission. M. Müller a fonctionné pendant 12 ans comme caissier; le président lui adresse les remerciements de la société pour son dévouement et le travail fourni pendant ce temps.

L'assemblée, au vote à main levée, confirme dans leurs fonctions MM. Weber, Pometta, Ammon et Darbellay; comme cinquième membre du comité elle désigne M. Graf, inspecteur forestier cantonal à St-Gall. M. Weber est confirmé comme président de la société, pour la nouvelle période de trois ans.

Comme reviseurs des comptes sont désignés MM. Mettler (Zoug) et Aubert (Rolle); M. Mettler remplace M. Landolt (Büren).

M. *Bavier* présente son rapport sur l'activité de l'Office forestier central à Soleure, ainsi que sur la situation du marché des bois. Le rapport 1922/23 de l'Office forestier central avait été transmis à chaque intéressé; de même les indications sur la situation du marché des bois ont été publiées dans le n° 19 du „Marché des Bois“. Il est donc superflu d'y revenir ici.

On passe ensuite à la conférence de M. le directeur *W. Stauffacher*, intitulée: *La navigation sur le Rhin*.

Le conférencier a brossé un tableau fort intéressant sur l'historique de la question, ses difficultés actuelles et son avenir.

La Suisse n'a que peu de cours d'eau navigables. Toutefois le Rhin, l'Aar et la Limmat et quelques affluents ont été utilisés autrefois déjà comme voie de communication. Le flottage sur le Rhin s'est poursuivi pendant des siècles, il a pris fin vers 1870—1880. Autrefois, nombre d'articles d'exportation ont pris le chemin de la Hollande par le Rhin. Et bien souvent les bateaux ne revenaient pas des Pays-Bas; ils étaient eux-mêmes objets d'exportation.

L'introduction des voies ferrées a tué la navigation sur le Rhin. Plus tard, elle a repris un peu vie quand fut entrepris l'agrandissement du canal Rhône-Rhin, à partir de Huningue. Et, dans la suite, on caressa le projet d'utiliser d'autres voies fluviales, soit de Bâle au lac de Constance, de Lyon par Genève jusqu'à Koblenz et jusqu'à ce lac. Enfin on songea à mettre en œuvre le plus ancien de ces projets soit la navigation sur le Lac majeur avec rattachement au Po. Les différentes sociétés italiennes de navigation se sont mises d'accord en faveur de la ligne Milan-Lac majeur.

Récemment, Bâle a aménagé un port à St-Jean sur la rive gauche du Rhin, puis au Petit-Huningue, sur l'autre rive. De Strasbourg, le trafic en amont se fait par des remorqueurs. Les nouveaux vapeurs „Berne“ et „Lucerne“ peuvent transporter jusqu'à 600 tonnes. Les quantités de marchandises qui sont acheminées en transit par la Suisse sur l'Autriche et l'Italie sont si considérables que le transport d'une partie de celle-ci par voie d'eau ne saurait concurrencer sérieusement nos chemins de fer fédéraux. Le transport par le Rhin conviendrait particulièrement pour les charbons et les céréales. Le conférencier est convaincu que la navigation sur le Rhin serait de la plus haute importance pour notre économie nationale. Elle permettra certainement un abaissement du prix des transports. Pour le trajet Rotterdam-Bâle, elle permettrait d'empêcher les chemins de fer de fixer leurs taxes suivant leur bon plaisir. Elle donnerait à la Suisse l'indépendance voulue pour ses transports jusqu'à la mer.

Pour la navigation entre Bâle et le Bodan, un arrangement devra intervenir avec les usines dont la force est fournie par le Rhin. De Bâle à Strasbourg la voie fluviale est libre sur ce parcours; les partisans de la navigation désirent une amélioration du lit du fleuve, tandis que les usiniers voudraient développer l'utilisation de la force motrice tout en créant des canaux pour la navigation. A l'avenir de décider lequel des deux systèmes l'emportera.

Il importe pour notre pays que l'on établisse jusqu'à sa frontière une voie navigable de première importance. C'est à cette condition seulement que l'on pourra mener à chef les différents projets qui se rattachent à la navigation sur le Rhin. De même pour la navigation sur le Rhône jusqu'à Genève. C'est après seulement qu'il pourra être sérieusement question de relier Genève au Bodan.

Pour terminer, M. Stauffacher montre la relation qu'il y a entre la question de la navigation fluviale et la forêt dont l'action se fait sentir si puissamment sur la régularisation du régime des eaux.

Le conférencier fut vivement applaudi. Les présidents Brenner et Weber le remercient successivement de la façon la plus cordiale.

Sur la proposition de M. Müller, Oberförster, on renvoie au lendemain sa conférence sur *La forêt du Hardt*.

Le président annonce, en outre, que l'explorateur africain, M. le Dr David étant absent, la conférence annoncée (avec film) n'aura pas lieu. Elle sera remplacée, ce soir, par l'exhibition d'un film „La navigation sur le Rhin“ que commentera M. le directeur Groschupf.

Faute de temps, il fallut renoncer à l'examen de quelques objets d'ordre administratif.

Le président *Weber* remercie M. le Dr Brenner, président du Comité local, pour la direction expéditive de nos délibérations.

L'assemblée est levée à 11 heures.

Courtelary, le 24 octobre 1923.

Le secrétaire: *A. Jung*.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. La conférence des professeurs a désigné M. le professeur *H. Knuchel* comme remplaçant du doyen de l'Ecole, ce en quoi il succède à M. le professeur *A. Engler* décédé.

Examens fédéraux. Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné aux forestiers suivants le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux:

MM. Campell E., de Süss (Grisons).
Favarger J., de Genève.
Fritschi A., de Winterthour (Zurich).
Gugelmann P., d'Attiswil (Berne).
Heer F., de Zurich.
Huber E., de Thoune (Berne).
Jaccard L., de Ste-Croix (Vaud).
Kaiser M., de Stans (Nidwald).
Marthaler A., d'Oberhasli (Zurich).
Möri W., de Lyss (Berne).
Nagel J.-L., de Neuchâtel.
Narbel R., de Goumoëns-la-Ville (Vaud).
Schuppisser M., de Winterthour (Zurich).
Tanner H., de Herisau (Appenzell Rh.-Ext.).
Uehlinger A., de Schaffhouse.

Cantons.

Lucerne. Le Conseil d'Etat a nommé inspecteur forestier du III^e arrondissement *M. J. Isenegger*, lequel succède à *M. C. von Moos* décédé.

Etranger.

France. *Inauguration du monument Demontzey.* La France vient d'élever un monument à la mémoire de Prosper Demontzey, un de ses plus illustres forestiers, l'un de ceux qui ont su le mieux combattre les